



FAÏ-LÈS-NEMOURS

le magazine municipal de votre village

infos

2023 - 2^e semestre



sommaire

mot du maire

ACTUALITÉS

pages 2 à 3

TRAVAUX

pages 4 à 7

PATRIMOINE

pages 7 à 8

ENVIRONNEMENT

pages 8 à 10

PROJETS

page 10

CULTURE, ANIMATIONS ET ASSOCIATIONS

pages 11 à 15

URBANISME

page 16

Je m'associe à tout le Conseil municipal pour vous souhaiter de belles fêtes de Noël et espère vous retrouver le 13 janvier en salle polyvalente pour les vœux du maire.

Le contexte général anxiogène, sur fond de conflits armés aux portes de l'Europe tout comme au Proche-Orient, le dérèglement climatique qui nous inflige des catastrophes naturelles à répétition et des conditions économiques et politiques de plus en plus difficiles, génère une certaine tension dans notre société se manifestant sous forme de plus d'individualisme ou de communautarisme. Je souhaiterais que cela n'entrave ni la cohésion de notre société, ni le respect du vivre ensemble, ni notre tâche d' élu qui est de servir au mieux l'intérêt général.

Ce journal vous présente le travail de l'ensemble de l'équipe municipale, mais aussi la vie de nos associations. Celles-ci sont toujours aussi actives et proposent des activités pour tous que vous pourrez découvrir ou redécouvrir dans ce numéro.

Les animations pour les enfants (ateliers Halloween et décorations de Noël) ont été très appréciées de même que celles organisées par A.L.A. (brocante, soirée Beaujolais, Noël des enfants), les histoires du Lundi à la médiathèque, l'exposition du club photos « Un Clic », les tournois de foot et de pétanque organisés par les Chasseurs, le spectacle numérique de M. Didillon ainsi que la randonnée nocturne de la Ronde des abeilles organisée par la municipalité et les associations A.L.A. et des Chasseurs. Les épreuves sportives, tels les courses cyclistes et le Mucotrail, sont aussi prisées dans le village. Je félicite et remercie l'ensemble des bénévoles qui œuvrent dans la commune. Sans eux, de nombreuses activités proposées ne verraient pas le jour.

Dans ce numéro, nous abordons également les problèmes de connexion par la fibre optique rencontrés fin août détaillant les démarches réalisées, l'actualité de certains syndicats intercommunaux et de la Communauté de communes, la loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables qui a fait l'objet d'une réunion publique.

Nous revenons sur l'ensemble des travaux en cours

à la mairie et à la médiathèque. La mise à nu du bâtiment de la mairie a permis de découvrir que le plancher du premier étage et les murs du grenier étaient à renforcer, ces travaux imprévus engendrant un surcoût.

La vie communale a été aussi marquée par les travaux de voirie rue du Château ou par quelques constructions individuelles pas toujours fidèles aux documents déposés, créant des relations souvent tendues entre habitants et parfois élus de la commune. Nous essayons de faciliter la vie des habitants autant que faire se peut, tout en étant vigilants sur le respect des règles. Je souhaiterais que cela n'entrave ni la cohésion de notre société, ni le respect du vivre ensemble, ni notre tâche d' élu qui est de servir au mieux l'intérêt général.

Nous essayons aussi de trouver des solutions du côté d'une activité professionnelle bruyante rue Grande. Afin d'éviter ces désagréments aux riverains, notre plan local d'urbanisme est en cours de modification par une procédure simplifiée, ce qui permettra de délocaliser cette activité hors du village.

Un projet de vidéoprotection est en cours, en lien avec le développement d'un centre de supervision départemental par Seine-et-Marne Numérique, avec une aide à la maîtrise d'ouvrage.

Voilà autant de sujets qui rythment la vie de notre village dans lequel il fait bon vivre.

Nous sommes heureux de vous inviter aux vœux du maire et du Conseil municipal, le samedi 13 janvier à 11h.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et vous souhaitons, par anticipation, une belle et bonne nouvelle année 2024 !

Christian Peutot

Maire

3^e Vice-président à la C.C.P.N.

Président du SIAEP

Bien Cordialement,

FAÏ-LÈS-NEMOURS infos

le magazine municipal de votre village

N°8 - 2^e semestre 2023

Directeur de la publication : Christian Peutot
Rédactrice en chef : Marie-Hélène Héliot-Guinde
ont collaboré à ce numéro : Marie Badja, Hanspeter Badja, Bernard Brun, Guillaume Chantereau, Frédéric Didillon, Marie-Hélène Héliot-Guinde, Éric Hamouche, Sybille Joubert, Isabel Maranhao, Claude Michault, Christine Martin-Migliorelli, Romain Migeon, Gilbert Pavie, Christian Peutot, Carine Redon, Corinne Rousteau.

Photos : Guillaume Chantereau, Romain Migeon, Christian Peutot.

PAO/Impression : DELAcreation/CreaDesignLP

Quantité : 300 exemplaires

Ce magazine est consultable en ligne.

La reproduction même partielle de ce document est interdite sans l'accord préalable.
Les textes contenus dans la rubrique « Tribune libre » n'engagent que leurs auteurs.

www.fay-les-nemours.fr



SMETOM DE LA VALLÉE DU LOING



Votre demande concerne l'acquisition d'un bac, vous souhaitez obtenir un Pass Déchets, acquérir un lombricomposteur, connaître les consignes de tri, vérifier les horaires d'ouverture de la déchèterie... Vous avez entendu parler de réduction des déchets ménagers, vous vous interrogez sur le tri à la source des biodéchets...

Vous trouverez des réponses à vos interrogations et bien d'autres informations utiles dans le Courrier du Tri, sur le site du SMETOM : <http://smetomvalleeduloing.fr> ou à la mairie.

Marie-Hélène Héliot-Guindre

©Smetom



GROUPEMENT D'ACHAT

Intéressés pour faire des économies ? Faites-vous vite connaître auprès du groupement de Fuel de Faÿ !

Après un temps d'arrêt suite au départ de Michel Duval vers d'autres contrées, le Groupement de Fuel reprend du service.

- **Le principe** : regrouper plusieurs foyers de Faÿ ayant une chaudière à fuel afin de passer une commande groupée et, ainsi, faire des économies sur le prix du fuel.
- **Mise en œuvre** : s'inscrire auprès de Eric Hamouche qui collecte les besoins et trouve les meilleurs prix auprès des différentes sociétés de livraison de fuel.
- **Objectif** : faire une première livraison début 2024 (suivant le nombre d'inscrits).

Pour s'inscrire, contactez par mail eric_hamouche@hotmail.fr en indiquant vos nom et adresse à Faÿ, votre téléphone et le volume de fioul souhaité. Si besoin, contactez-nous au 07 81 81 35 83.

Eric Hamouche



©Canva

QU'EST-CE QUE LE CCAS ?



Le Centre Communal d'Action Sociale a pour rôle de venir en aide aux personnes en difficulté financière et ou fragilisées socialement, tels que les personnes âgées ou handicapées. À Faÿ, le CCAS est composé de 5 élus ; M. le Maire, Christian Peutot en est le Président.

C'est aujourd'hui l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre, en toute confidentialité, les solidarités au sein de la commune et accompagner si besoin l'attribution de l'aide sociale pour que chacun puisse bénéficier des aides auxquelles il a droit.

À Faÿ, le CCAS est aussi à l'initiative d'actions telles que :

- la prise en charge d'une partie des frais d'accueil des petits Fayssiens au centre de loisirs,
- la prise en charge d'une partie des voyages scolaires,
- la prise en charge d'une partie des frais liés à l'examen du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur),
- l'achat de colis de fin d'année pour nos aînés.

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la commune :

www.fay-les-nemours.fr > La commune > CCAS.

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie et éventuellement à parler de votre situation si vous souhaitez recevoir un soutien moral, financier ou autre.

Corinne Rousteau

SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS SUD 77

Le lancement du nouveau contrat de Délégation de Service Public, DSP17, s'accompagne d'une offre de transports est renforcée, en particulier :

• **Transport À la Demande (TAD) entre Faÿ et Nemours** (gare, place de la République, hôpital) : le service est désormais continu de 8h30 à 16h30.

• **Express 34 Melun <> Château-Landon :**

* Fréquence de passage toutes les 8 à 12 minutes aux heures de pointe,

* Meilleure connexion au RER D,

* Deux nouveaux arrêts desservis : « Foch » à Fontainebleau et centre commercial du Val de Loing à Souppes-sur-Loing.

76 véhicules sont affectés sur les lignes desservant le territoire de la Vallée du Loing et 125 collaborateurs contribuent à l'activité.

L'identité visuelle d'Île-de-France Mobilités a été déployée sur l'ensemble des agents au contact de la clientèle avec de nouvelles tenues.



Transdev continue de perfectionner et moderniser sa conduite des opérations via son Poste de Commande Centralisé qui permet la supervision en temps réel du réseau de bus et la gestion efficace de l'exploitation au quotidien.

Point information : <https://smts77.fr>

Hanspeter Badja

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE ET TRÈS LOCALISÉE DU P.L.U.



Dans le courant de l'année 2022, par suite des plaintes répétées de voisins concernant une activité de vente de fourrage, six réunions ont été organisées en mairie avec tous les intéressés.

À l'issue de ces entretiens, un protocole d'accord a été signé concernant le respect des horaires du travail de nuit durant l'été pour les activités tant de stockage que de vente avec le flux des camions venant chercher la paille. Ces conditions étant respectées, les riverains font désormais preuve d'une certaine compréhension, le temps de délocaliser cette activité en dehors du village.

Cette activité qui nécessite logiquement le stockage sous hangar, ne peut se faire que sur une parcelle typée Agricole Constructible. L'intéressé souhaitant utiliser des panneaux photovoltaïques en toiture afin de financer un hangar par

la vente de l'électricité générée, il nous faut modifier le zonage d'une parcelle à proximité d'un transformateur existant. Cette structure est prévue sur le lieu-dit de « La Butte ».

Cette procédure fera l'objet d'une petite enquête publique courant 2024 qui vous sera proposée en mairie après une communication adaptée.

Le chemin d'accès à la parcelle depuis la RD118a consolidé par la commune donnera lieu à des travaux intégralement subventionnés.

Nous nous sommes attachés à trouver des solutions pour tous les habitants même si la préparation du dossier administratif et la mise en œuvre des travaux de voirie ont été conséquentes pour la commune.

Christian Peutot

TRAVAUX DE MAIRIE, ANNEXES ET MÉDIATHÈQUE

• LA PREMIÈRE PHASE DES TRAVAUX EST TERMINÉE (FÉVRIER – JUILLET 2023)

La médiathèque

Les 170 m² rénovés pour accueillir petits et grands se composent d'un grand espace Médiathèque et de sa réserve, une pièce dédiée au rangement du matériel et des livres ainsi qu'à leur équipement de réparation, ainsi que d'un vaste local partagé MultiMedia / Associations. L'accès direct à la salle polyvalente permettra de conjuguer certaines activités et de favoriser des interactions.

La surface vitrée étant très importante, la pièce principale se révèle très lumineuse et la proximité des arbres et du parc en font un lieu paisible et propice à la lecture. Les pompes à chaleur air-air permettent de chauffer ce local bien isolé thermiquement à moindre coût.

Les toilettes mutualisées avec celles de la salle polyvalente ont permis de limiter le nombre de toilettes pour les personnes à mobilité réduite à réaliser. La fosse septique du bâtiment a été vidée et nettoyée pour servir de stockage d'eau pluviale et dotée d'une pompe pour l'arrosage.

Les travaux ont été pré-réceptionnés et n'ont pas connu de surcout. Le montant total des travaux, hors acquisition du bâtiment, s'élève à 300 000 € HT.

Depuis le déménagement fin août, les services de la mairie y sont installés provisoirement et réemménageront de nouveau au 30 rue Grande, une fois les travaux terminés.

Le cabinet médical au 30 rue Grande

Le cabinet a été repensé avec le cabinet infirmier pour un local légèrement plus spacieux et surtout mieux isolé. Il est doté de sanitaires avec douche à l'italienne, d'une salle d'attente et d'un local de soins plus agréable.

Le loyer mensuel, légèrement modifié par suite de délibération du Conseil municipal, permettra un retour sur investissement à la fin du mandat.

Coût total : 52 000 € HT.



Terrasse - Médiathèque 4 allée du Parc

**Le Centre Technique Municipal (ou atelier pour les agents techniques) est aussi achevé au 30 rue Grande**

Une extension de plus de 90m² a été réalisée à l'arrière des anciens garages pour y placer l'atelier et des alvéoles de rangement ainsi qu'un local de vie, avec douche et sanitaires, pour nos agents.

Le garage a été équipé de nouvelles portes électriques pour y rentrer facilement les véhicules. L'installation pour le carburant GNR du tracteur a été renouvelée.

La toiture terrasse de l'extension du CTM sera végétalisée. Coût total : 80 000 € HT.



• **LA DEUXIÈME PHASE DES TRAVAUX EST EN COURS DANS LE BÂTIMENT PRINCIPAL DE LA MAIRIE (SEPTEMBRE 2023 – JUILLET 2024)**



Dalle béton à l'étage - Mairie

Des fenêtres supplémentaires augmentant la luminosité naturelle ainsi que la suppression du poteau central (au profit de la mise en place du plancher haut, au moyen d'hourdis maçonnés) rendront plus agréable la salle des mariages et du Conseil.

Une tisanerie attenante, lumineuse également, accueillera agents et élus.

L'entrée élargie rendra l'accès à l'accueil de la mairie plus aisé pour le public. L'extension en cours, de 20 m² environ, permettra de créer le bureau de la secrétaire de mairie à côté de celui du Maire.

A l'étage, suite à l'expertise du bureau d'études structure H3M, des travaux de renforcement ont été nécessaires pour consolider cette vieille bâtisse fissurée (voir les photos de ce qui a été découvert en cours de chantier) et ont engendré des surcoûts.

Une grande salle de réunion y sera installée. L'ancien grenier, lui, se verra transformé en archives et un bureau des Adjoints sera créé.

Le gros œuvre devrait s'achever en janvier. Les travaux d'isolation et le passage de câbles électriques prendront la suite.



Future tisanerie - Mairie



Extension - Mairie

Pour faire face aux surcoûts engendrés par les travaux imprévus, une demande de subvention complémentaire a été nécessaire et je remercie M. Mailles, Sous-Préfet de Fontainebleau, d'être intervenu pour que les services de l'État prennent en compte cette situation délicate.

J'en profite pour remercier également M. Claude Michault qui met à profit ses compétences pour gérer au mieux le chantier.

Les travaux devront être terminés pour fin juillet 2024.

Christian Peutot



Salle de réunion



Future salle du Conseil et des mariages - Mairie



UN VIVRE ENSEMBLE AU CLOS PLESSIS-BELLIÈRE

En 2019, les élus ont décidé de créer un lotissement sur un terrain ayant appartenu au Ministère de la justice, destiné à l'époque à l'émancipation de jeunes délinquants par le travail. Nous y avons réalisé une voie d'accès, des espaces collectifs, les travaux de viabilité et ceux de raccordement pour l'eau, l'électricité et la fibre.

Bien sûr, tous les colotis sont tenus de respecter les dispositions du PLU de notre commune et du règlement particulier du lotissement. Tous les colotis sont également tenus aux clauses concernant leur PC accordé sur leur demande.

Bien sûr, le constructeur de chaque maison individuelle doit livrer un ouvrage satisfaisant intégralement aux prescriptions réglementaires et contractuelles et rester responsable des manquements, erreurs d'implantation ou défauts de conseil.

Bien sûr, les services de l'urbanisme sont très attentifs aux droits et obligations des propriétaires des lots et font toutes les remarques et suggestions qu'ils estiment nécessaires et utiles pour faire respecter les règles en vigueur.

Bien sûr, les propriétaires de lots ne sauraient déroger en quelque manière que ce soit, sous quelques prétextes que

ce soit, aux dispositions réglementaires et contractuelles. Les relations entre les propriétaires des lots et la commune doivent rester sereines afin de permettre une collaboration constructive et intelligente sans entrave.

Bien sûr, certaines modifications ou améliorations peuvent être envisagées de concert avec les services de l'urbanisme et *in fine* être autorisées si celles-ci restent acceptables au vu de l'ensemble du lotissement.

Ainsi, ce lotissement situé dans un parc calme et arboré tiendra ses promesses d'un cadre de vie agréable, convivial, et sympathique que les colotis établiront ensemble selon leurs souhaits.

Gibert Pavie

RÉNOVATION - RUE DU CHÂTEAU

Au mois de juillet, la rue du château a été rénovée par une couche d'enrobée à froid sur toute sa longueur, ainsi que les trottoirs le long de la descente entre l'Église et le Château et devant la ferme de M. Jousset afin d'assurer le bon écoulement des eaux pluviales.

L'entreprise Jean Lefevre a été choisie pour son prix et la qualité de ses travaux pour un montant de 42 000€HT.

Christian Peutot



TRAVAUX DE SÉCURISATION - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Comme nous le savons tous, les conditions météorologiques changent, des maladies menaçant certaines espèces d'arbres développent. Une surveillance régulière de notre poumon vert communal, qui au gré des saisons subissent canicule, fortes pluies, vents, pollution, est plus que jamais indispensable. Pour exemple, les frênes du territoire national sont fortement menacés par un champignon pathogène responsable d'une maladie dite la « chalarose ».

Les travaux de sécurisation, à savoir élagage ou abattage d'arbres du parc et du stade le long de la voirie étaient devenus nécessaires. Par suite de dépérissement plus particulièrement important cette année, nous avons fait appel aux compétences d'un professionnel, la société BJM Service a su répondre rapidement à notre demande pour l'abattage et broyage des branches.

Une fois les grumes au sol et sans danger, les agents communaux procéderont à l'évacuation du bois après l'avoir débité et fendu. Ainsi pourra-t-il être mis en tas à sécher, puis être vendu en bois de chauffage aux Faÿssiens.

Romain Migeon



FIBRE OPTIQUE À FAÏ : QUELQUES DYSFONCTIONNEMENTS

Comme vous avez pu lire sur la page Facebook de la commune, je suis intervenu deux fois, à la suite du dérangement collectif du réseau de transport de la fibre optique entre Nemours et plusieurs villages voisins, du 31 août au 19 septembre.

Dès le 31 août à 15h45, j'appelais Orange pour signaler un problème sur la ligne fibre mairie. Le personnel d'Orange me signalait alors un dérangement collectif connu. Dans la procédure, un ticket d'incident, après vérification du fait que le problème se situe bien sur la ligne transport à la charge d'XPFIBRE, doit être envoyé par l'opérateur commercial à l'opérateur d'infrastructure XPFIBRE. Après une semaine je me suis aperçu en contactant ces deux services, que le ticket n'avait pas été ouvert.

Reprenant contact avec XPFIBRE, le 18 septembre, je me suis alors aperçu que la liaison avait bien été réparée, mais sans que opérateurs commerciaux en soient avertis.

J'ai, par deux fois, saisi Monsieur le Préfet et Seine-et-Marne Numérique pour les avertir de ces dysfonctionnements entre opérateurs.

Le 20 septembre, lors de la venue du Député, M. Frédéric Valletoux, en présence d'habitants, j'ai pu évoquer nos problèmes dans ce domaine, malheureusement vécus un peu partout en France.

Mardi 24 octobre, du fait de ma présence au bureau de Seine-et-Marne Numérique, j'étais reçu par un Député à l'Assemblée Nationale pour faire remonter les problèmes

rencontrés sur le réseau seine-et-marnais. Un projet de loi sortira en 2024 pour améliorer la qualité du réseau.

Nous vous avons conseillé alors de demander une remise à votre opérateur commercial pour le mois de septembre, ce qui, après demande, est accordé par l'opérateur dès lors qu'il était constaté un dysfonctionnement d'une durée de plus de dix jours.

Nous vous rappelons que la disparition du cuivre est programmée pour 2026 et qu'à partir de 2025, les services commerciaux puis techniques liés à cette technologie seront progressivement supprimés.

Christian Peutot



RÉHABILITATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

Après avoir réalisé les travaux nécessaires à la mise hors d'eau les travaux intérieurs mais aussi extérieurs de l'église vont pouvoir reprendre dans un délai raisonnable la nomination d'un nouvel architecte ayant été votée.

L'atelier Oriel réalisera un complément de diagnostic de l'édifice, sur la base des études réalisées par son prédécesseur, et donnera un premier avis sur l'état de conservation et les possibilités d'intervention sur le mur de soutènement en contrebas de l'église.

Ce complément de diagnostic permettra à l'architecte de proposer un programme de travaux actualisé et, outre la direction des travaux, sa mission comportera un volet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le montage des plans de financement et des dossiers de demande de subventions.

La rémunération de l'architecte (11%), prenant en compte les études déjà réalisées et calculée sur la base de 300 000€ de travaux sera de 27 720€ hors taxes.

Deux missions complémentaires ont été votées :

- Le cabinet Renfor Conseil sera chargé de réaliser une étude géotechnique globale in-situ avec trois sondages, dont un pressiométrique et deux avec tarière héliocœidale, sur le mur de soutènement rue de l'Église et fouilles de la fondation du contrefort à l'entrée de l'édifice. Des essais en laboratoire sur les prélèvements constitués seront aussi pratiqués. Pour un coût de 3 900 € HT.

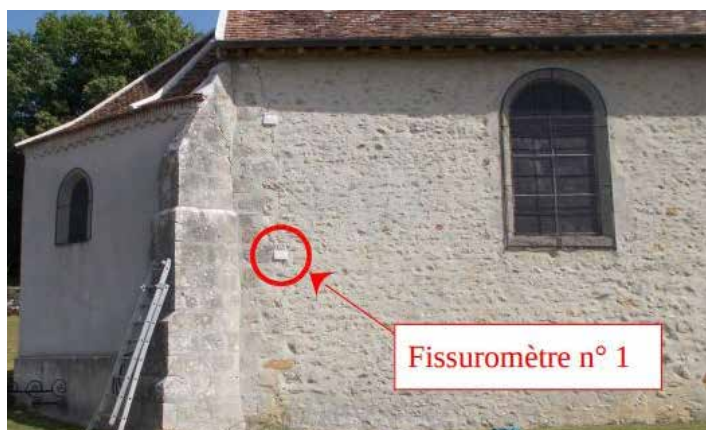
- Le Cabinet Michel Bancon sera chargé d'une mission

d'ingénieur-conseil portant sur la stabilité du mur de soutènement donnant sur la rue de l'église pour un coût de 2 975 € HT.

- Une seconde mission d'ingénieur-conseil sur le contrefort sera assurée par le cabinet Oriel et M. Marion, le nouvel architecte.

Ces études préalables seront lancées en 2024 ainsi que les dossiers de demandes de subventions pour un début de travaux en fin d'année 2024. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de la phase préparatoire des travaux et du commencement de la dernière phase de travaux de notre belle église Saint-Sulpice.

Christian Peutot



DE L'EAU À FAÏ

Puits avec son treuil Rue des Roches

Cet automne, des inondations ont rendu l'eau impropre à la consommation. Comment était-ce autrefois ?...

S'il est un sujet qui, en 2023, a eu son importance, c'est bien l'eau potable.

Ouvrir le robinet pour avoir de l'eau semble un geste banal aujourd'hui. Or l'été dernier, des communes ayant vu leurs sources tarir ont dû être approvisionnés par camion-citerne.

Cet automne, des inondations ont rendu l'eau impropre à la consommation. Comment était-ce autrefois ?

À Faÿ, une nappe souterraine suit la vallée. À chaque endroit où il y avait des constructions, un puits avait été creusé, soit dans la vallée, soit dans des points hauts comme rue des Roches, rue de Montivier, ou encore au château ou à la ferme en face du château. Certains puits étaient individuels, d'autres desservaient plusieurs maisons, quelques puits étaient communaux.

À l'origine, ces puits étaient à ciel ouvert. On attachait un seau au bout d'une corde, on le lançait et il ne restait plus qu'à tirer pour le ramener l'eau.

Plus tard, on construisit au-dessus du puits pour mettre un treuil, comme il en existe encore un rue des Roches, ou une pompe à balancier comme celui rue Grande entre Carrouge et la mairie.

L'eau commença à arriver aux robinets en 1931. Des

bouches d'incendies, installées petit à petit, furent inaugurées en 1934. Le puits de Faÿ était situé à Laveau, abrité dans une maisonnette.

Dans les années 1960, un château d'eau plus grand fut édifié, en raison d'un risque de pénurie, la Municipalité se rapprocha du syndicat de l'eau Châtenoy-Ormesson et créa une canalisation de liaison à leur château d'eau.

En 2010, l'eau du puits de Faÿ ne répondait plus aux nouvelles normes sanitaires. C'est pourquoi eut lieu le raccordement à l'usine de traitement de l'eau « Les Fontaines » de Chaintréauville, avec un surpresseur installé à l'entrée du village. Le puits de Faÿ fut définitivement fermé. La maisonnette de Laveau est désormais entretenue par l'association de chasse de Faÿ.

Longtemps, l'eau fut gérée par la commune. L'employé communal relevait le compteur du puits chaque semaine et deux fois par an celui de tous les faits. Les factures étaient établies par le secrétariat de la mairie.

La commune de Faÿ adhéra au syndicat de l'eau en 2008, ce syndicat ayant signé une concession de service public avec la SAUR, qui est, aujourd'hui encore, notre fournisseur.

Bernard Brun

LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

En 2023, 67 contrôles obligatoires de bon fonctionnement et d'entretien (validité de 5 ans) auront été réalisés par les agents techniques municipaux.

Les propriétaires sont informés individuellement du contrôle par courrier de la mairie pour prise de rendez-vous. En cas de refus du contrôle, la commune ne pourra en aucun cas porter de responsabilité en cas de dysfonctionnements de l'installation, ou de pollution. Ce contrôle coûte 45€ sauf pour les installations équipées d'une microstation pour lesquelles il est seulement demandé de fournir une copie du dernier rapport d'entretien réalisé.

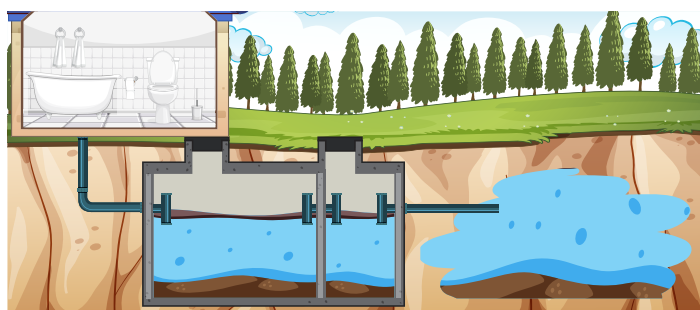
La vidange de l'installation doit être réalisée par une entreprise agréée par la préfecture (listes consultables sur les sites Internet de la mairie ou de la préfecture). Les entreprises agréées sont tenues de déverser les vidanges en station d'épuration. L'entreprise agréée et conventionnée SARL Des Brosses de Treilles-en-Gatinais propose chaque année au printemps et à l'automne deux campagnes de vidange. Les dates seront consultables sur le site internet de la mairie. Toute nouvelle installation ou rénovation doit impérativement faire l'objet d'une demande auprès de la mairie. Le formulaire est disponible sur le site internet ou en mairie. L'installateur doit impérativement prendre contact avec la

mairie pour faire contrôler la conformité des travaux avant le remblaiement complet de l'installation.

Lors de la vente du bien immobilier, le diagnostic de l'installation existante doit être réalisé par un organisme extérieur agréé. Pour exemple, la SAUR est conventionnée et réalise ce diagnostic. Tout nouvel acquéreur d'une habitation ayant une installation non conforme à l'obligation de réaliser la mise aux normes de son installation, dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Renseignements : www.fay-les-nemours.fr

Hanspeter Badja



VERS UN GRAND SYNDICAT UNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR LE PAYS DE NEMOURS (SMEAPN)

La loi NOTRe de 2015, puis la loi Différentiation, déconcentration, décentralisation et simplification de 2022, imposent un transfert obligatoire de compétence pour l'eau et l'assainissement aux communautés de communes, à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le Gouvernement souhaite que les petits syndicats et les communes seules en concession de service public disparaissent au profit de syndicats plus importants pour :

- **Rationaliser les compétences** : favoriser une meilleure coordination et une gestion plus efficace des ressources. Cela évite également les doublons de compétence entre les différentes collectivités territoriales.
- **Améliorer la qualité des services** : la gestion intercommunale de l'eau et de l'assainissement permet de mutualiser les moyens financiers, techniques et humains (montée en compétences) pour améliorer la qualité des services rendus aux usagers. Cela favorise notamment l'investissement dans les infrastructures et facilite le subventionnement et la mise en place de systèmes performants de gestion de l'eau.
- **Harmoniser les tarifs** : le transfert de compétence permet d'harmoniser les tarifs de l'eau et de l'assainissement au sein d'un même territoire intercommunal. Cela évite les disparités entre les différentes communes et favorise une meilleure équité entre les usagers.
- **Répondre aux enjeux environnementaux** : la gestion de l'eau et de l'assainissement au niveau intercommunal permet de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, tels que la préservation des ressources en eau, la réduction des pollutions et la mise en œuvre de solutions durables.

Au niveau de la Communauté de Communes, je travaille sur ce sujet dans le cadre de la délégation au PCAET. D'un commun accord, il a été décidé que la compétence serait déléguée à un syndicat unique prenant en compte, outre la Communauté de Communes du Pays de Nemours, des communes extérieures rattachées actuellement à des syndicats existants.

En 2025, il s'agirait de former ce syndicat unique aux différentes compétences à la carte : eau potable,

assainissement collectif et/ou assainissement non collectif, gestion des eaux pluviales et défense incendie pour les communes, sous forme de prestation et délégation de maîtrise d'ouvrage pour les deux dernières.

Viendrait ensuite, durant l'année 2025, l'adhésion des communes seules (qui ne sont pas actuellement en syndicat), pour faire en sorte que le syndicat unique soit en ordre de fonctionnement en janvier 2026.

Il s'agirait aussi de récupérer les excédents des communes qui ne sont pas obligées de les transférer pour avoir une équité de traitement entre les syndicats qui eux sont obligés de les verser au « pot commun ».

Les statuts, comme le projet dans sa totalité, ont été validés par la préfecture (DRCL) et présentés aux élus de la Communauté de Communes ainsi qu'aux syndicats.

Ces derniers devraient, avant décembre prochain, voter leur fusion avec le syndicat unique intercommunal.

Christian Peutot



ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Remerciements aux agents communaux pour l'entretien du cimetière. L'entretien se fait sans désherbant chimique depuis 2016 et notre cimetière est entièrement entretenu avec des outils manuels.

Les tombes de nos soldats Fayssiens ont été nettoyées et fleuries comme chaque année !

L'équipe Municipale est très reconnaissante du bon travail réalisé !

Romain Migeon



LOI APER

Le 10 mars 2023, la loi sur l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables était votée. Le gouvernement souhaite atteindre en 2030 l'objectif de 33% d'un mix énergétique où les énergies renouvelables (ENR) compteraient pour un tiers dans la production d'énergie du pays.

Pour arriver à cet objectif ou s'en approcher, le gouvernement s'appuie sur les élus et demande à tous les Conseils municipaux de définir des zones où il serait envisageable d'implanter tel ou tel type d'ENR.

Pour cela, chaque Conseil municipal doit communiquer auprès de ses administrés par les moyens de son choix et faire remonter, lors d'un vote en Conseil municipal, la cartographie par énergie au référent départemental et au comité régional de l'énergie. Ceux-ci statueront alors sur le bien fondé des propositions, eu égard aux objectifs régionaux.

Si les puissances développées sont trop faibles, le Conseil municipal aura trois mois supplémentaires pour augmenter la surface de développement. Un cahier de doléances a été ouvert en mairie et le site Web de la municipalité renseigné sur ce sujet. La réunion publique a eu lieu le 28 novembre dernier et a regroupé 30 personnes.

Le Conseil municipal, restant cohérent avec sa précédente position, a rejeté l'éolien au profit du photovoltaïque et de l'agrivoltaïque, du solaire thermique, mais également de la géothermie de surface ou basse température, sur toute la commune.

Par ailleurs, du fait que notre village fait partie des communes d'épandage pour le digestat du méthaniseur de la commune d'Aufferville, nous contribuons indirectement au fonctionnement de cette énergie Biomasse. Cela apparaîtra donc également dans la délibération du conseil municipal. La cartographie d'implantation des diverses sources

d'énergies renouvelables a été présentée au public et le Conseil municipal, réuni le 7 décembre, a entériné cette proposition.

Christian Peutot



VIDÉOPROTECTION

La Communauté de Communes du Pays de Nemours a voté son adhésion au Syndicat Seine-et-Marne Numérique (SMN) de façon à ce que toutes les communes puissent bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les services Internet des objets, cybersécurité et vidéoprotection.

Cela permettra de revoir le projet et les propositions de vidéoprotection qui nous avaient été faites précédemment, d'aider au choix du fournisseur et d'éviter les écueils en matière de matériel (peu fiable ou inadapté).

Le SMN proposera ce service courant 2024 et nous nous empresserons d'y avoir recours. Nous attendons aussi, pour cela, l'aménagement de notre nouvelle mairie / médiathèque et l'arrivée de la fibre pour nous doter d'un équipement performant et durable.

Christian Peutot





RETOUR EN IMAGES DES ANIMATIONS



Concours de pétanque



Convivialité au stade



Tournoi football



Brocante annuelle



Octobre Rose



Les Ateliers de Marie



Démonstration Capoeira



Histoire du lundi



Ronde des abeilles



Noël des enfants

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

À peine terminée la soirée Beaujolais et avant de célébrer les fêtes de fin d'année, le Président et les membres de l'Association Loisirs Amitié souhaitent en profiter pour remercier tous les acteurs qui permettent à l'Association de continuer chaque année à proposer des moments festifs et conviviaux.

Ainsi, nous souhaitons, avant tout, remercier tous les participants des différentes manifestations organisées par l'Association.

Que vous soyez danseurs de Madison, de Tango ou de Rock, que vous soyez soupe à l'oignon ou merguez frites, que vous soyez brocanteur ou cinéphile, chacun d'entre vous nous permet de rester motivés et heureux de créer, mettre en place et animer tous ces événements.

Bien entendu, la vie de notre jeune association (à peine 46 ans !) n'est possible que parce qu'elle évolue dans un contexte en synergie avec les équipes de la Mairie mais également avec d'autres associations du village.

Merci à Monsieur le Maire Christian Peutot et au Conseil municipal pour la mise à disposition des installations communales chaque fois que nous en avons besoin, ainsi que l'aide des deux agents communaux, Dominique et Joël. Nous sommes également heureux de la multiplication

des événements organisés conjointement avec la Mairie et les autres associations : le buffet des vœux du maire, la brocante avec Caroline et ses poneys ou la Ronde des Abeilles avec l'Association des Chasseurs.

Tout au long de l'année, vous pouvez nous retrouver :

Lundi et vendredi : activité marche à pieds.

Mardi et jeudi matin de 9h à 10h : cours de gymnastique seniors à la salle polyvalente.

Jeudi : atelier déco et jeux.

Éric Hamouche



ÉVÈNEMENTS 2024

- **Samedi 13 janvier - Vœux du Maire**
- **Samedi 27 janvier - Assemblée générale**
- **Dimanche 4 février - Thé dansant**
- **Samedi 16 mars - Soirée dansante**
- **Vendredi 31 mai - Fête des voisins**

FILM CULTE... OU PAS !

Dans cette nouvelle rubrique du Magazine de Fajj, nous interviewons un couple au sujet d'un film culte afin de vous partager leurs analyses, leurs émotions et leurs points de vue cinématographiques.

Question : « Alors, le Père Noël est une Ordure, film culte ou non ? »

Eric : Ah ben oui, carrément, énorme film culte, le meilleur du Père Noël.

Sybille : Je crois qu'on a un problème sur la définition du mot « Culte ». Ce film est juste une parodie du monde associatif et il se moque de SOS Amitié qui, dans la vraie vie, fait un travail formidable

Eric : Sérieusement Sybille ? C'est du second degré, on rigole du début à la fin. Et quand même, tous les acteurs du Splendid, c'est trop fort.

Sybille : Justement, c'est tellement surjoué que ça en devient pathétique. On est loin de Serrault et Poiret dans la Cage aux Folles.

Eric : Faut pas comparer des choux et des soucoupes volantes non plus. Franchement, la scène du fer à repasser, tu ne trouves pas ça génial ?

Sybille : Bon OK, un gag réussi sur une heure et demie de film, je n'appelle pas ça un film culte.

Eric : D'accord, mais c'est quoi alors pour toi un film culte ?

Sybille : Titanic... »

Si vous aussi, vous souhaitez partager vos films cultes, faites-le nous savoir.

Sybille et Eric

HALLOWEEN 2023



Les petites mains des sorciers et sorcières étaient au rendez-vous pour 3 après-midi d'ateliers, accompagnés de leur maman et mamie. Ils ont su faire courir leur imagination. Ce dimanche après-midi du 29 octobre, initialement prévu au stade, s'est déroulé dans la salle polyvalente à cause du mauvais temps. Les enfants maquillés et déguisés ont présenté leur belles réalisations.

Nous avons eu également le plaisir d'accueillir « Abore Capoeira » ; leur démonstration fut un succès. Je remercie Josiane pour les crêpes, Corinne pour le chocolat chaud et M. le Maire qui nous a aidés lors du goûter, et toutes les petites mains pour cette ambiance festive.

Marie Badja

TOURNOI DE FOOT

Le tournoi de foot s'est déroulé le dimanche 03 septembre, 11 équipes de tous les niveaux ont participées.

110 personnes étaient présente le midi pour manger les grillades et les frites préparées par l'association des Chasseurs de Fay.

« La Fine Équipe » a été gagnante pour la 2^e fois consécutive ! Les 3 premiers ont gagné un panier garni de produits locaux provenant de la Ferme de Laveau.

1 192 € ont été reversés à la Fondation du patrimoine.

Guillaume Chantereau

TOURNOI DE PÉTANQUE

Organisée par l'association des chasseurs de Fay, le tournoi de pétanque s'était déroulé dimanche 11 juin avec 19 équipes présentes qui avaient pu inaugurer les 4 nouveaux terrains réalisés par cette association avec les matières premières fournies par la commune. Désormais, 8 terrains sont à disposition tout au long de l'année.

Le stand de buvette et restauration était tenu par des élus et des membres de l'association. 90 personnes étaient présente le midi et 980€ de recette ont été reversée à la Fondation du patrimoine.

La journée s'était terminée par la traditionnelle omelette géante et le verre de l'amitié. *Guillaume Chantereau*

CYCLO-CROSS DE FAY

Le samedi 18 novembre 2023, nous avons pu accueillir la 35^e édition le cyclo-cross (UFOLEP) masculin et féminin. Les consignes de sécurité ont été annoncées sous la pluie par le Président M. Bachereau, puis le départ donné à 14h30 par le Maire, M. Peutot.

Environ une quarantaine de coureur(e)s ont pu participer à cette édition organisée par le Vélo-club Sulpicien, sur un parcours mêlant sous-bois, parc et stade sur une distance de 2,3 km, réputée très difficile même pour les puristes.

Nous tenons à féliciter les participants et notamment tous les bénévoles qui ont donnés plus de 80 heures de leur temps pour organiser et sécuriser cette épreuve qui perdure depuis 35 ans.

Romain Migeon

LA RONDE DES ABEILLES



NOËL DES ENFANTS



EXPOSITION UN-CLIC



L'exposition du club photo Un-Clic, qui s'est déroulée les 7 et 8 octobre dernier, a attiré de nombreux visiteurs curieux et passionnés.

« Nous avons été ravis de vous faire rêver le temps d'un week-end, et surtout de partager notre passion avec vous ».

Si vous aussi êtes passionnés ou si vous voulez découvrir cette activité, n'hésitez pas à nous contacter. Nous remercions la commune de Fay-lès-Nemours, le Maire, M. Peutot et l'équipe Municipale qui nous permettent chaque année de réaliser cette expo photo.

Contact : www.un-clic.fr /

Fb : @Photo Club UnClic77

Carine Redon



COUPE DU MONDE DE RUGBY

Je souhaitais remercier les agents et Élu en charge du stade intercommunal pour avoir organisé avec le club de rugby de Nemours les retransmissions sur écran géant jusqu'au quart de final injustement perdu par nos Bleus qui méritaient une tout autre issue « finale » à la compétition. Une trentaine de places avaient été offertes par la commune aux volontaires ayant répondu à notre proposition.

Christian Peutot



TÊTES PASSANTES



Des rencontres surréalistes... Où la raison déraisonne, laissant le champ libre à la liberté de chaque approche.

Nous échapper quelques instants de notre condition en dégustant l'art comme une friandise, sans nous poser de questions, comme nous savourons une tendresse chocolatée, un poème d'Arthur Rimbaud, une chorégraphie de Carolyn Carlson, ou bien nous perdre à l'intérieur d'un tableau abstrait de Kandinsky.

Les surréalistes ont osé traduire l'absurdité de notre existence (Albert Camus), en composant des créations incohérentes dans lesquelles il est inutile d'y chercher une description compréhensive logique.

Ce qui peut nous soulager en nous évadant par le rêve, la poésie et potentiellement l'imaginaire inhérent à chacun d'entre nous.

Contact : *instagram > frederic.didillon*

Frédéric Didillon

LA PAROLE À GILBERT PAVIE

Les travaux de notre mairie avancent à grands pas, à coups de pioche, pour son agrandissement, son embellissement et un meilleur accueil pour tous. Peut-être aviez-vous remarqué, chers Faÿssiens, que notre devise «Liberté Égalité Fraternité» n'était pas inscrite sur le fronton de notre édifice municipal. Cette omission ancienne sera réparée et ces nobles lettres seront posées sur la façade rénovée.

Les valeurs fondamentales de ce triptyque dans notre société démocratique sont sources de règles qui se déclinent en Droits, mais aussi en Devoirs et Interdits. Si on interprétait cette devise...

Il s'agit de vouloir vivre dans une société plus sûre, plus libre et plus juste.

On aurait pu, pourquoi pas, changer l'ordre des mots par exemple en «Fraternité Liberté Égalité», mais le sens des mots est le même pour désirer changer les maux « de notre société.

On aurait pu, avec d'autres mots, tels que Solidarité, Générosité, Responsabilité et Civilité, espérer le meilleur. Malraux ne disait-il pas : « *Les grands rêves poussent les hommes aux grandes actions.* »

En conclusion de cette tribune sans débat, je poserai simplement cette question : notre magnifique devise est-elle une fiction ou une réalité ?

CÉRÉMONIES

La commémoration du 105^e anniversaire de l'Armistice, les médaillés du travail et la récompense des bacheliers
Faÿ-Lès-Nemours a commémoré le **105^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918**. Le Maire, Christian Peutot, accompagné des élus du Conseil municipal et des Anciens Combattants, a rappelé l'importance de se souvenir des soldats disparus lors de la 1^{re} guerre mondiale et des militaires français décédés dans les opérations extérieures cette année.

La commune remercie les personnes présentes ainsi que les gendarmes de Chateau-Landon.

La cérémonie s'est ensuite poursuivie en salle polyvalente où le Maire a remis les **médailles du travail** à Mmes Cerezo et Leydier et M. Cigala.

Le Conseil municipal a également félicité les **6 bacheliers** de 2023 et leur a offert un bon d'achat de 50€.

Enfin, le verre de l'amitié a été partagé avec des amuses-bouche faites maison par Mmes Badja et Rousteau.

ARMISTICE



MÉDAILLÉS



BACHELIERS



HOMMAGE À D. BERNARD LE 16 OCTOBRE

Encore un hommage de trop décerné à un professeur assassiné dans l'exercice de ses fonctions ! C'est une colère froide et silencieuse que nous partageons avec la famille. Nous remercions les Élus et les personnes présentes ce jour.

Christian Peutot



Vous le savez probablement maintenant, le Point lecture de Faÿ est en passe de devenir une vraie Médiathèque et bénéficie d'un nouvel environnement très agréable ! Dans l'attente d'un mobilier neuf et de nouveaux achats de livres, celle-ci est installée partiellement dans ses nouveaux locaux, 4 allée du Parc. Durant les travaux en cours dans le bâtiment principal de la mairie, elle cohabite avec l'accueil de la mairie, le club photo et autres activités en attente de locaux neufs.

Elle ouvre le **lundi, de 10h à 12h**, et le **vendredi, de 17h à 19h**, et propose pour le moment :

- un **espace jeunesse** avec des albums pour les petits, des CD, DVD, livres-CD, premiers romans (6-8 ans), bandes dessinées et romans jusqu'à 12/13 ans.
- un **espace adultes** avec une sélection de romans récents et romans ados, romans policiers, bandes dessinées. À venir, des DVD prêtés par la médiathèque départementale. À signaler également les revues : Popi, J'aime lire, Wakou, Phosphore, Que Choisir ?

La médiathèque poursuit sa collaboration avec les autres bibliothèques de la Communauté de communes, notamment pour l'organisation d'**animations**.

- **Accueil de 20 à 30 bébés-lecteurs** une fois par mois avec nos *Histoires du lundi* sur des thèmes variés ; le 16 octobre, c'était Nounours et doudous, le 20 novembre Nourriture et gourmandises, le 18 décembre bien évidemment Noël. Le calendrier des manifestations pour les 0-3 ans dans les médiathèques de la Communauté de Communes du Pays de Nemours est disponible à la mairie.
- Des **spectacles de contes** sont proposés pour les petits en maternelle par Emmanuelle Fontana.
- Pour les plus grands, un évènement **Manga** est programmé le 17 avril à la Scène du Loing à Nemours.

Entrée libre et gratuite à toutes les animations proposées, dans la limite des places disponibles.

Dans le cadre des **Nuits de la lecture 2024**, nous accueillerons en salle polyvalente la conteuse **Layla Darwiche** pour son spectacle « *La tricoteuse de mots* ».

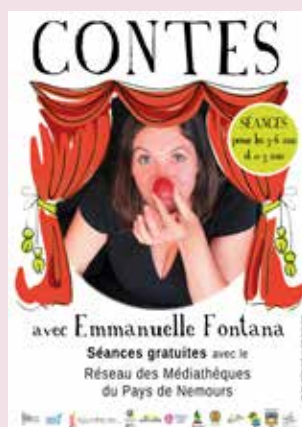
« Dans sa maison au bout du monde, une femme vit seule et se parle à elle-même. Des mots doux, des mots piquants des mots d'amour, des mots amers roulent à ses pieds : il y en a partout, du sol au grenier ! Un jour, elle prend ses aiguilles et se met à tricoter. Un mot à l'envers, un mot à l'endroit, des histoires naissent sous ses doigts : une jeune fille aux cheveux de soie, une boulette de semoule qui deviendra roi... »

Entrée libre et tout public à partir de 6 ans.

Christine Martin-Migliorelli



Janvier 2024	
Vendredi 5 janvier à 10h à Amponville	
Vendredi 19 janvier à 9h à Villiers-sous-Grez	
Lundi 22 janvier à 10h à Fay-les-Nemours	
Jeudi 25 janvier à 10h30 à Nemours	
Samedi 27 janvier à 10h30 à Nemours	
Février 2024	
Vendredi 2 février à 10h à Amponville	
Jeudi 22 février à 10h30 à Nemours	
Samedi 24 février à 10h30 à Nemours	
Lundi 26 février à 10h à Fay-les-Nemours	
Mars 2024	
Vendredi 1 ^{er} mars à 10h à Amponville	
Vendredi 15 mars à 9h à Villiers-sous-Grez	
Lundi 25 mars à 10h à Fay-les-Nemours	
Jeudi 28 mars à 10h30 à Nemours	
Samedi 30 mars à 10h30 à Nemours	
Avril 2024	
Vendredi 5 avril à 10h à Amponville	
Lundi 22 avril à 10h à Fay-les-Nemours	
Jeudi 25 avril à 10h30 à Nemours	
Samedi 27 avril à 10h30 à Nemours	
Mai 2024	
Vendredi 3 mai à 10h à Amponville	
Vendredi 17 mai à 9h à Villiers-sous-Grez	
Jeudi 23 mai à 10h30 à Nemours	
Samedi 25 mai à 10h30 à Nemours	
Lundi 27 mai à 10h à Fay-les-Nemours	
Juin 2024	
Vendredi 7 juin à 10h à Amponville	
Vendredi 21 juin à 9h à Villiers-sous-Grez	
Lundi 24 juin à 10h à Fay-les-Nemours	
Jeudi 27 juin à 10h30 à Nemours	
Samedi 29 juin à 10h30 à Nemours	



Mercredi 24 janvier 2024 à 15h à Saint-Pierre-lès-Nemours
Contes gourmands pour les 3-6 ans
Samedi 3 février 2024 à 15h à Larchant
Contes gourmands pour les 3-6 ans
Samedi 16 mars 2024 à 16h à Villiers
Contes des animaux pour les 3-6 ans
Samedi 27 avril 2024 à 15h à Bagneux-sur-Loing
Contes des animaux pour les 3-6 ans
Samedi 25 mai 2024 à 16h à Omesson *
Balade contée en forêt pour les familles
Samedi 1^{er} juin 2024 à 10h30 à Fay-les-Nemours
Mois du livre et du tout-petit pour les 0-3 ans



Layla Darwiche - La tricoteuse de mots
samedi 20 janvier - À 17h - Salle polyvalente

Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

CUa 077.178.23.00008 : Sise 22 rue des Prés (vente de la maison).

CUa 077.178.23.00009 : Sise 7 rue Grande (Cession de parts).

CUa 077.178.23.00010 : Lieudit La Butte (Vente de terres).

Déclarations Préalables

077.178.23.00006 : Clôture sise 1 rue de l'Ouche à Catherine.

077.178.23.00007 : Isolation extérieure - Maison sise 44 rue Grande.

077.178.23.00008 : Réfection de la toiture - Maison sise 3 rue de Château-Landon.

077.178.23.00009 : Réfection d'une partie de la toiture - Maison sise 8 bis rue Grande.

077.178.23.00010 : Clôture sise 2 rue de Montivier.

077.178.23.00011 : Clôture + implantation d'une piscine sise 1 allée Suzanne de Bruc.

077.178.23.00012 : Clôture sise 7 allée Suzanne de Bruc.

077.178.23.00013 : Clôture sise 8-10 allée du Parc.

Permis de Construire

077.178.23.00002 : Création d'une maison individuelle sur le lot n°8 du lotissement Le Clos Plessis-Bélière, sise 4 allée Suzanne de Bruc.

077.178.23.00003 : Construction d'une maison individuelle sise 1A Rue des Prés.

077.178.23.00004 : Construction d'une maison individuelle sise 57 bis rue Grande lot n°2. Dossier accepté puis retiré à la demande des pétitionnaires.

077.178.23.00005 : Construction de 66 modules d'abris agricoles à toitures photovoltaïques route de Chatenoy - Ferme de volailles.

077.178.23.00006 : Changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation au 26A Rue Grande.

077.178.23.00007 : Construction d'une maison individuelle sur vide sanitaire sise 57 rue Grande lot n°1.

077.178.23.00008 : Construction d'une maison individuelle sise 32 ter Rue des Prés.

Permis de construire modificatif

077.178.21.00015-M01 : Modification de la clôture sise 7 allée Suzanne de Bruc - Le Clos Plessis-Bélière.

Déclaration d'intention d'aliéner

077.178.23.00007 : Vente de la maison sise 22 rue des Prés.

077.178.23.00008 : Vente de la maison sise 6 rue de l'Ouche à Catherine.

077.178.23.00009 : Vente de la maison sise 40 rue Grande.

077.178.23.00010 : Vente de la maison sise 10 rue de l'Église.

Convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER

NO 77 23 2062 01 : Vente amiable Lieudit des Prés - La Monate - Le Village.

NO 77 23 1606 01 : Vente amiable Lieudit Les Ouches de Fay.

NO 77 23 2274 01 : Vente amiable Lieudit Grande.

NO 77 23 3136 01 : Vente amiable Lieudit La Vallée de l'Église.

NO 77 23 3253 01 : Vente amiable Lieudit Grande - Le Bourg - Le Village.

NO 77 23 3348 01 : Vente amiable Lieudit Les Longs Réages.

**ÉTAT CIVIL****> Nous ont rejoint**

Sasha DE FARIA SAYFULLINA le 10/06/2023

Alma DESNOYERS le 16/06/2023

Jassim CASENEUIL le 25/06/2023

Doxa Elya WIDJIMA le 19/08/2023

Kaëlia BLAMPAIN le 15/09/2023

> Nous ont quittés

Pascal MAZURIER le 07/06/2023

Louis BOUCOT le 14/06/2023



**FERMETURE DE LA MAIRIE
POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
DU 23.12.2023 AU 02.01.2024**

besoin d'aide ?

Contacter la brigade de gendarmerie de Château-Landon pour vos démarches et questions dans le domaine Sécurité et défense, en particulier en cas de plainte afin de son traitement immédiat. 5 Rue André Gauquelin - 77570 Château-Landon
Tél. : 01 64 29 30 09 - Mail : <https://www.contacterlagendarmerie.fr> - Site internet : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

